



MARDI 12 SEPTEMBRE Grève et manifestations

NIORT - 14 H

PLACE DE LA BRECHE

THOUARS - 10H30

PLACE FLANDRES

DUNKERQUE

BRESSUIRE - 18 H

**DEVANT LA
SOUS-PREFECTURE**

Le contenu des Ordonnances, c'est notamment :

- ➔ **Donner aux accords d'entreprise une place centrale par rapport au Code du Travail et aux Conventions Collectives. De nouveau, la hiérarchie des normes va être sérieusement affaiblie.**

Car ces accords locaux d'entreprise seront moins favorables que les dispositions restantes du Code du Travail ou des Conventions Collectives de branches.

Afin d'affaiblir à nouveau les syndicats, le recours au « référendum » sera étendu, les accords de branche devront être conformes à la politique économique du gouvernement, la réduction drastique du nombre de Conventions Collectives va favoriser les initiatives patronales afin d'imposer de nouvelles régressions sociales.

- ➔ **Les Institutions Représentatives du Personnel seront fusionnées, leurs moyens diminués, leurs prérogatives revues, à la baisse évidemment ;**
- ➔ **Les protections en cas de licenciement abaissées, les dommages et intérêts que pourront accorder les prud'hommes en cas de licenciement abusif seront plafonnés et les délais de recours drastiquement réduits ;**
- ➔ **Un nouveau CDD faussement appelé « CDI de mission » est institué, la précarité au moindre coût pour le patronat généralisé.**

En complément de la mise à mal du Code du Travail, la Fonction Publique, l'Assurance Chômage, la Sécurité Sociale, les retraites sont sur la sellette, de lourdes mesures sont en préparation :

➔ **Une nouvelle réduction d'emplois dans les services publics, d'au moins 120 000 postes ;**

➔ **À nouveau plusieurs milliards d'économies imposés aux collectivités territoriales et aux hôpitaux avec la privatisation de pans entiers de leurs missions ;**

➔ **Le gel et la casse du point d'indice, la déconstruction des garanties statutaires, par le salaire au « mérite » pour les agents publics, par « l'autonomie » des établissements scolaires ;**

➔ **La suppression des cotisations salariales de Sécurité Sociale et d'Assurance Chômage, en y substituant des augmentations de TVA et de CSG. Sous couvert d'augmenter le pouvoir d'achat, c'est remettre en cause le fondement même de ces conquêtes ouvrières, c'est favoriser les assurances privées, l'inégalité sociale ;**

➔ **Un projet de « régime unique de retraite par points », c'est-à-dire un régime largement étatisé, c'est-à-dire un régime à minima, soit une nouvelle baisse des droits à retraite permettant enfin de donner une place centrale à la capitalisation, inégalitaire et dépendante de la Bourse.**

Face aux premières mesures gouvernementales (baisses des APL, du nombre de contrats aidés), à des Ordonnances répondant aux exigences du MEDEF,

**LE 12 SEPTEMBRE, TOUS ENSEMBLE,
RÉSISTONS ET IMPOSONS
NI LOI EL KHOMRI
NI ORDONNANCES DE RÉGRESSION SOCIALE
NI AUSTÉRITÉ**